



Réunion publique du 12 avril 2024

RD 178 entre Tournebride et l'A83

Doublement et aménagement d'une voie réservée aux transports collectifs et covoiturage (VR2+)

Concertation publique du 11 avril au 12 mai 2024

Mot d'accueil
Yannick Fétiveau
Maire de Pont-Saint-Martin

En tribune

- **Michel Ménard**

Président du Département de Loire-Atlantique

- **Freddy Hervochon**

Vice-président en charge des Mobilités

- **Jean-Pierre David**

Chef du service études routières

- **Sophie Brossaud**

Chargée de projets participation citoyenne

Concertation préalable

1 MOIS POUR VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS

Du 11 avril au 12 mai 2024

Déroulé de la soirée

- 1 **Quels objectifs et quelle ambition pour le réaménagement de la RD 178 ?**
- 2 **Temps d'échanges**
- 3 **Les aménagements envisagés et les enjeux associés**
- 4 **Temps d'échanges**
- 5 **Les modalités de concertation**
- 6 **Conclusion**

Les règles du jeu



**Dialogue et
écoute**



**Respect des
intervenants**



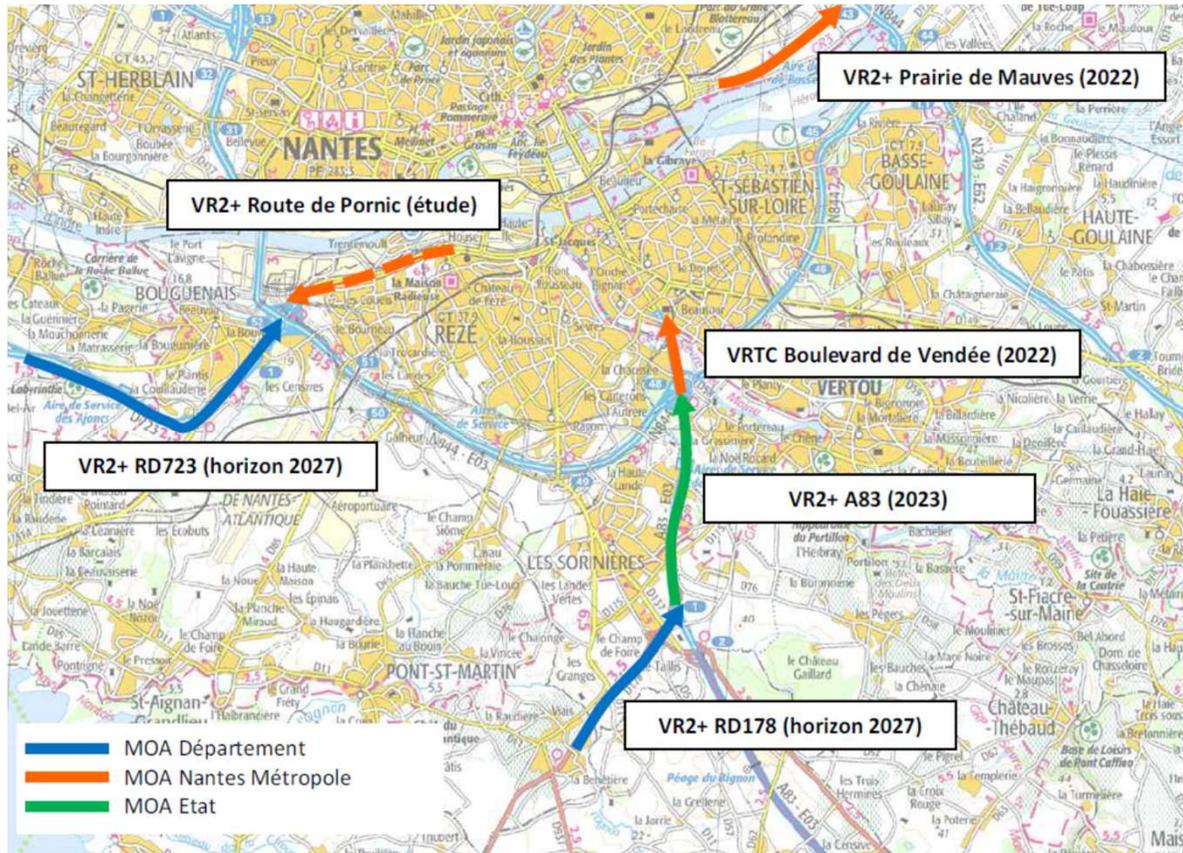
**Recueil des
questions et
contributions**

1. Quels objectifs et quelle ambition pour le réaménagement de la RD 178 ?

Michel Ménard

Président du Département de Loire-Atlantique

Un projet qui s'intègre aux réflexions en cours



Inscription du Département dans la dynamique de la **zéro artificialisation nette (ZAN)** :

- Sobriété foncière
- Préservation de l'environnement
- Développement de mobilités alternatives et solidaires

Initiative soutenue par l'Etat dans le cadre d'un **appel à projet** sur des expérimentations en matière d'aménagements dédiés aux transports collectifs en site propre

Freddy Hervochon

Vice-président en charge des Mobilités

La RD 178 aujourd'hui

- **Forte accidentalité sur la période 2015-2023**
(14 accidents corporels, 4 tués et 15 blessés hospitalisés)
- **Des indicateurs d'insécurité routière** supérieurs aux valeurs relevées sur le réseau structurant
- **Plus de 26 000 véhicules/jour** en moyenne en 2022 sur la section « Viais »-A83 et **23 000 véh/J** sur la section sud
- **Congestion routière** plus particulièrement marquée aux heures de pointe du **matin dans le sens entrant**
- **Temps de parcours** des lignes de cars sujets à des aléas importants
- **Seuls 17%** des véhicules pratiquent le covoiturage

Objectifs de l'opération

Pour quels objectifs ?

1

Favoriser les alternatives à la voiture individuelle avec la création d'une « voie réservée » aux transports en commun et au covoiturage (VR2+)

2

Garantir la sécurité des usagers sur l'ensemble de l'itinéraire

3

Adapter les caractéristiques de la RD 178 au trafic supporté afin, notamment, de limiter les phénomènes de report sur des voies secondaires

4

Mettre en cohérence la RD 178 avec son statut de route d'intérêt régional, ainsi qu'avec les autres aménagements existants sur l'itinéraire Nantes-Côte vendéenne

Le projet



Chiffres clés :

- Un projet comprenant **2 sections (nord et sud)**
- Doublement de la voie sur **8 km** de linéaire
- Création de **4 km** de voie réservée sur la section nord

	Section aménagée		Continuité piétonne
	Section à aménager		Voie réservée
	Liaison locale		Accès fermés

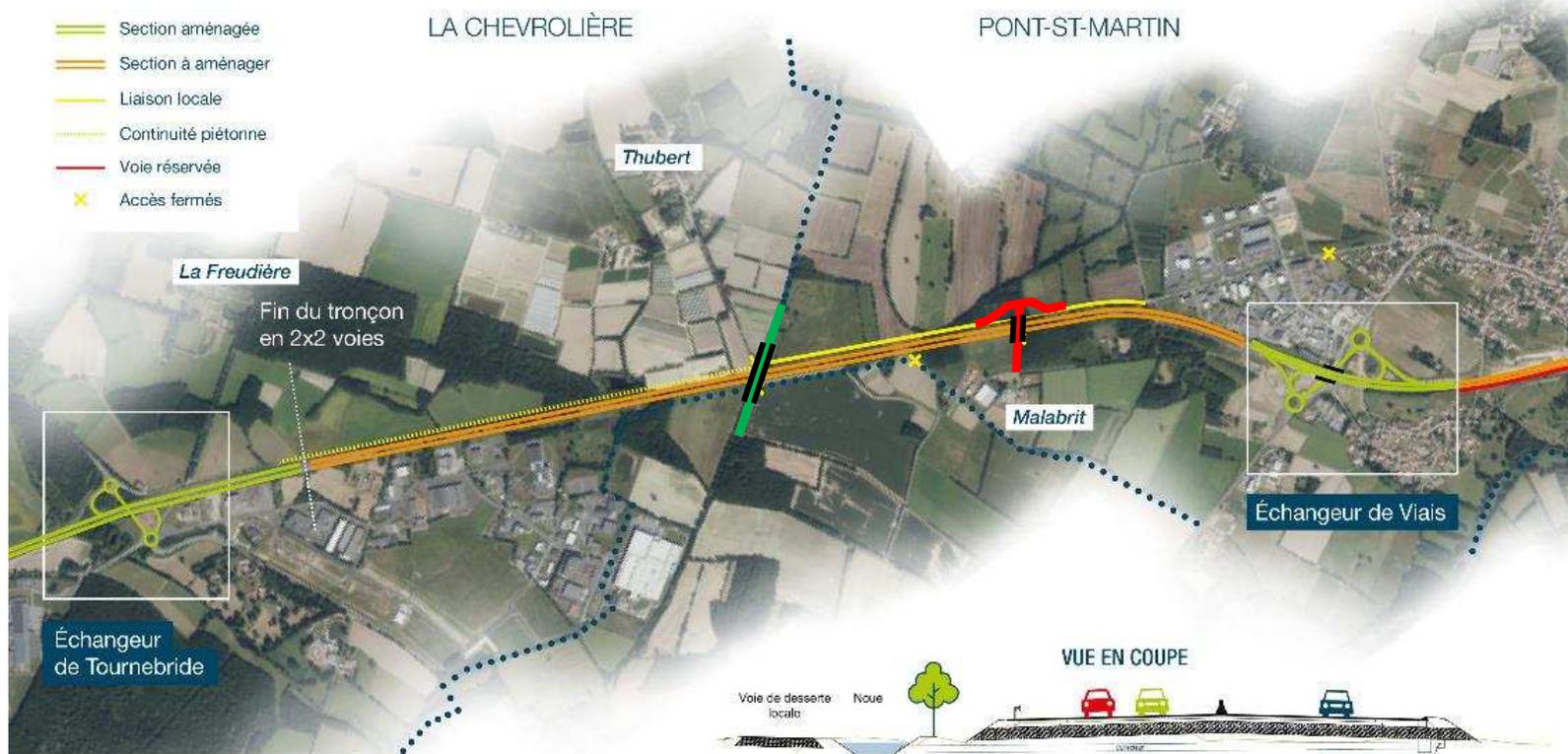
2. Temps d'échanges

3. Les aménagements envisagés et les enjeux associés

Jean-Pierre David

Chef du service études routières

Section sud : de l'échangeur de Tournebride jusqu'à l'échangeur de Viais

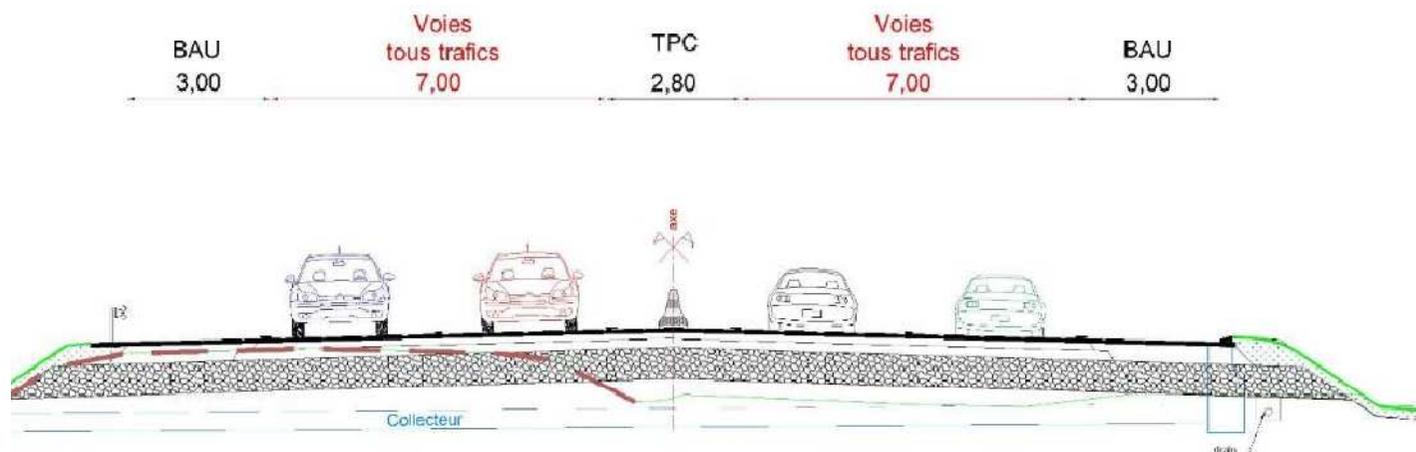


- Doublement de la voie sur 3,3km
- Création d'une seconde chaussée au sud-est de la chaussée actuelle
- Vitesse à 110km/h

Qu'est-ce qu'une mise à 2x2 voies ?

- **2 chaussées de 7 mètres** de largeurs chacune, séparées par un terre-plein central
- **Un terre-plein central de 2,80 m** avec un dispositif de retenue de type glissière béton
- **Une bande d'arrêt d'urgence de 3 m** de largeur sur toute la section sud et dans le sens sortant sur la section nord

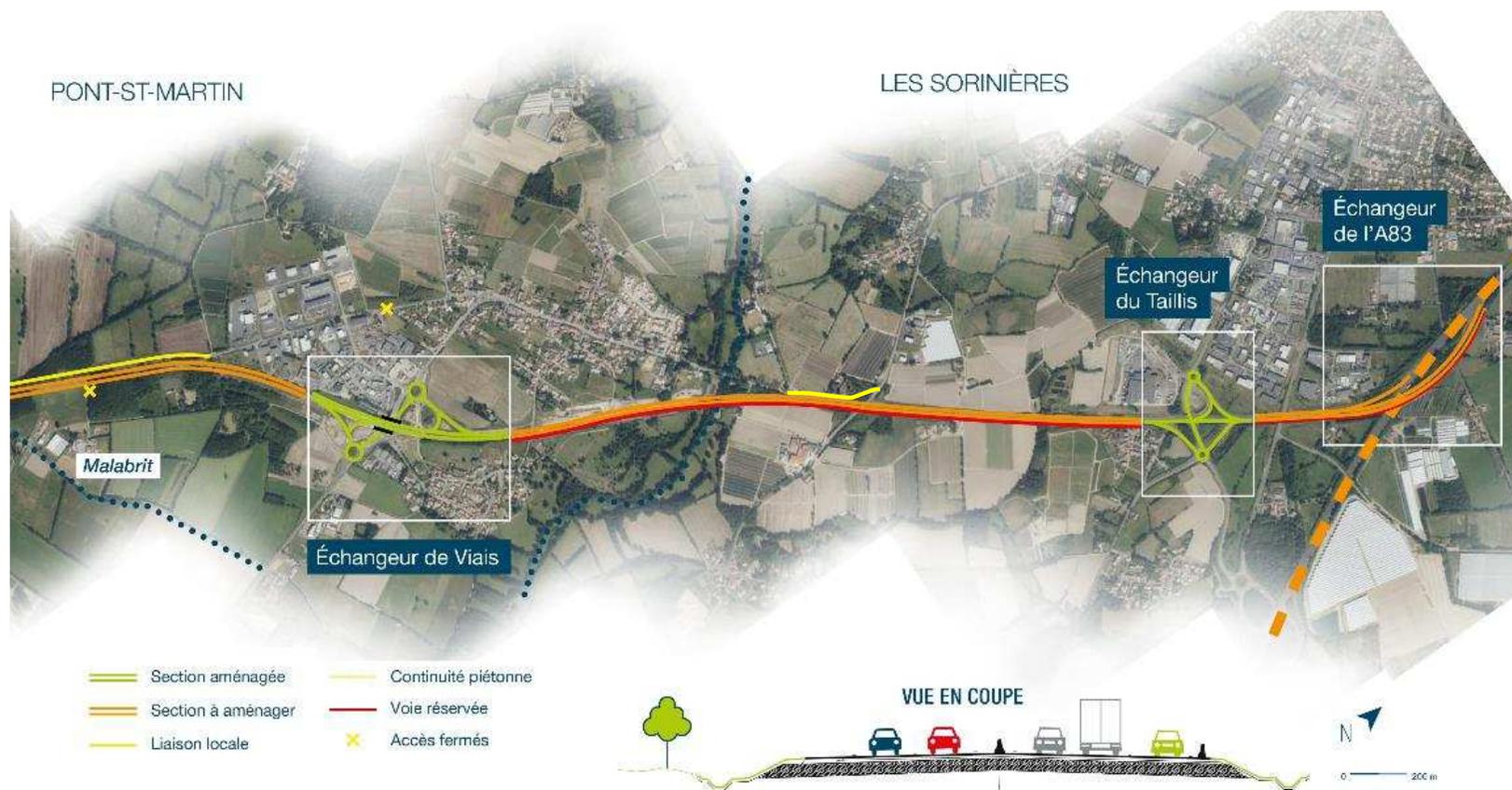
Section sud : Tournebride-Viais



Sujets soumis à la concertation pour la section sud

- **Opportunité du doublement**
- **Rétablissement des dessertes locales**
- **Enjeux en termes de mobilité et de sécurité de l'itinéraire**

Section nord : de l'échangeur de Viais jusqu'à l'A83



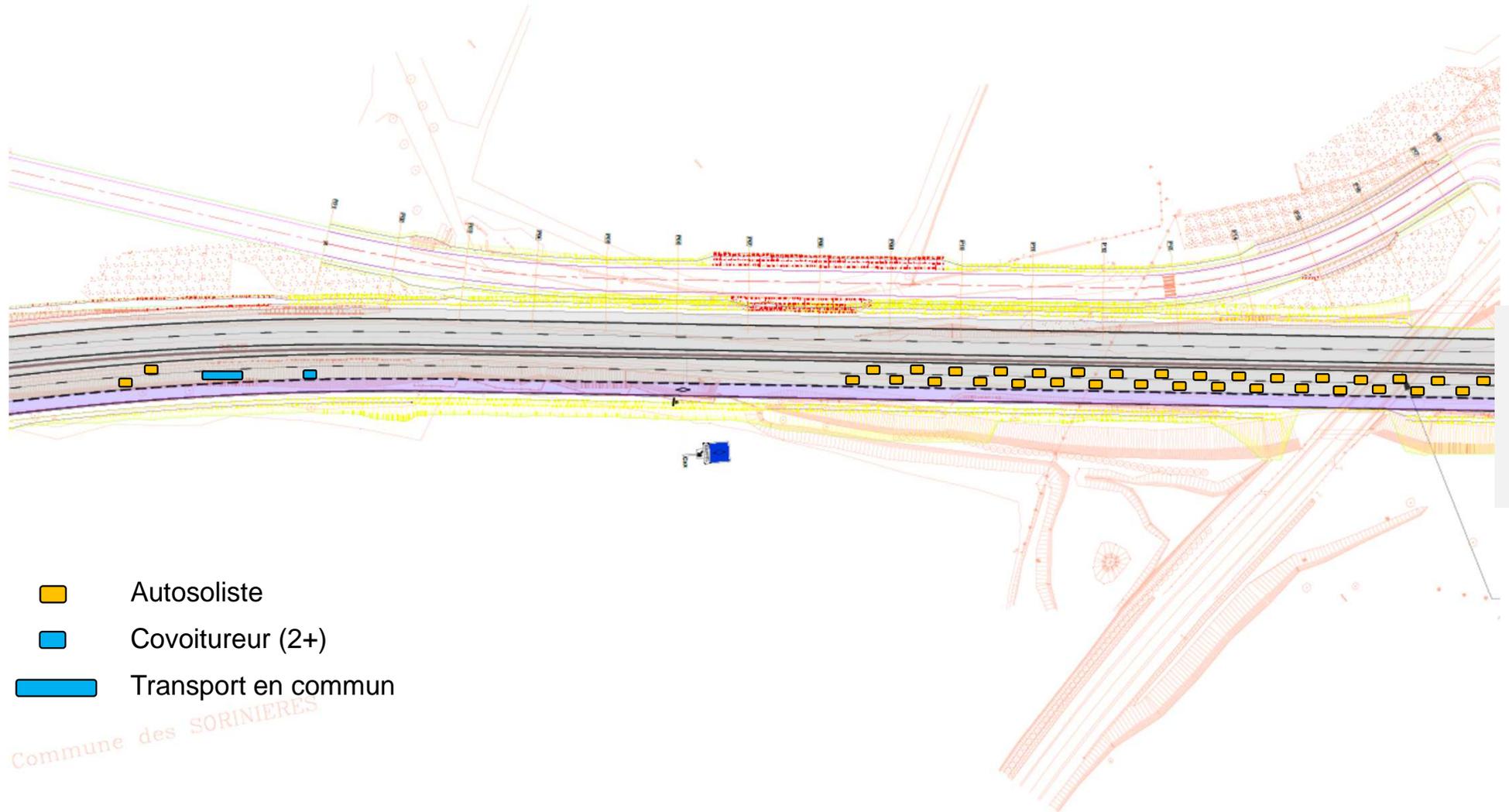
- Implantation d'une voie réservée de 4km en bord droit de la chaussée
- Vitesse limitée à 90km/h sur les voies principales contre 50km/h sur la voir réservée

Qu'est-ce qu'une voie réservée ?



- Voie réservée aux véhicules avec au moins 2 personnes à bord sauf les poids-lourds.
- Utilisable par les transports collectifs et les véhicules d'urgence

Modélisation voie réservée



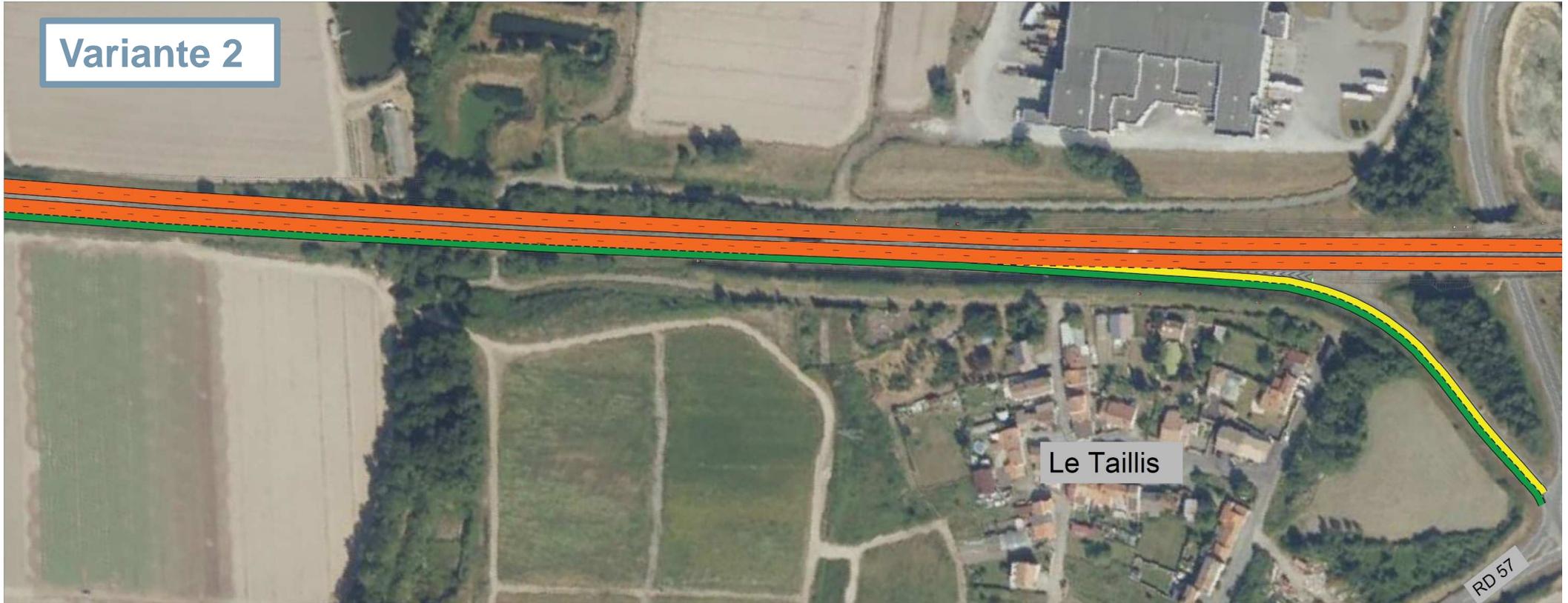
Franchissement l'échangeur du Taillis



-  RD 178 – voies tous trafics
-  Accès en provenance du Taillis
-  Voie réservée (VR2+)



Franchissement l'échangeur du Taillis



-  RD 178 – voies tous trafics
-  Accès en provenance du Taillis
-  Voie réservée (VR2+)



Franchissement l'échangeur du Taillis

Variante 3



Coupe AA

PI RD 178
/ RD 57 existant

PI Voie réservée
/RD 57

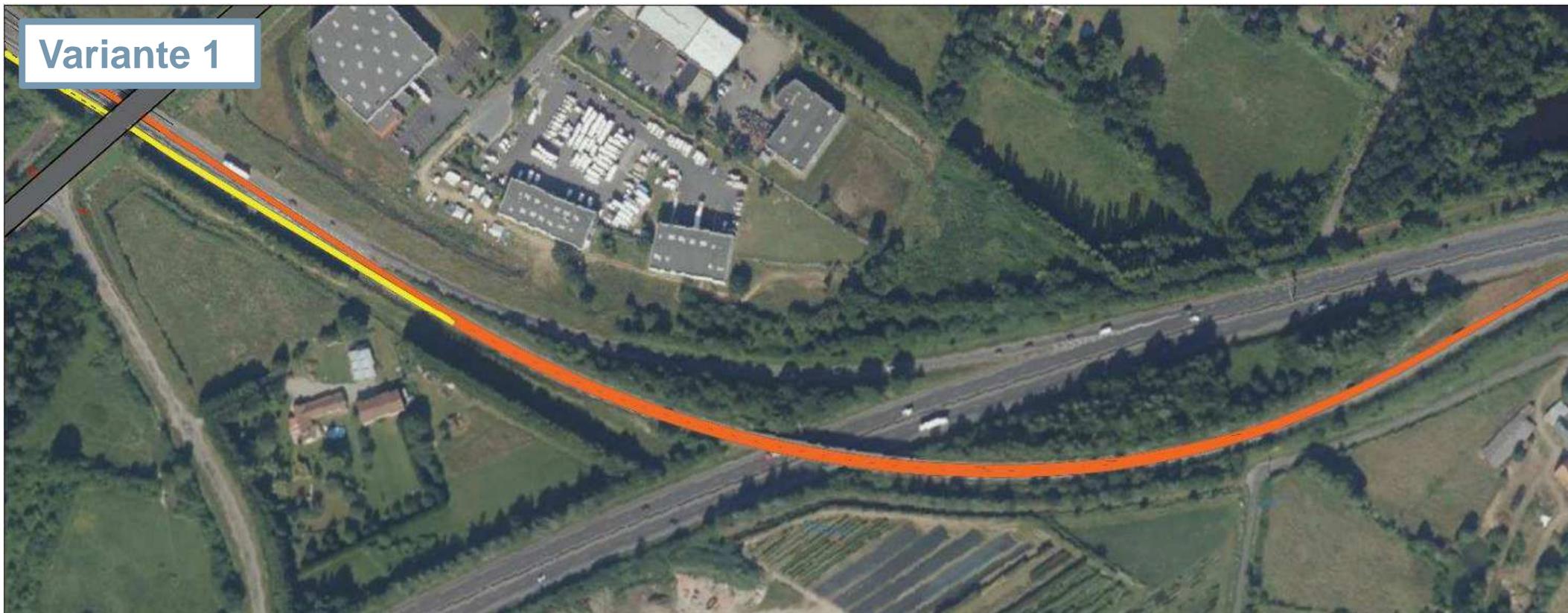


Echelle 1/200ème



Des options de raccordement de la RD 178 sur l'A83 à l'étude

Variante 1



-  A83 – voies tous trafics
-  RD 178 – voies tous trafics
-  Insertion en provenance du Taillis
-  Voie réservée (VR2+)



Des options de raccordement de la RD 178 sur l'A83 à l'étude

Variante 2

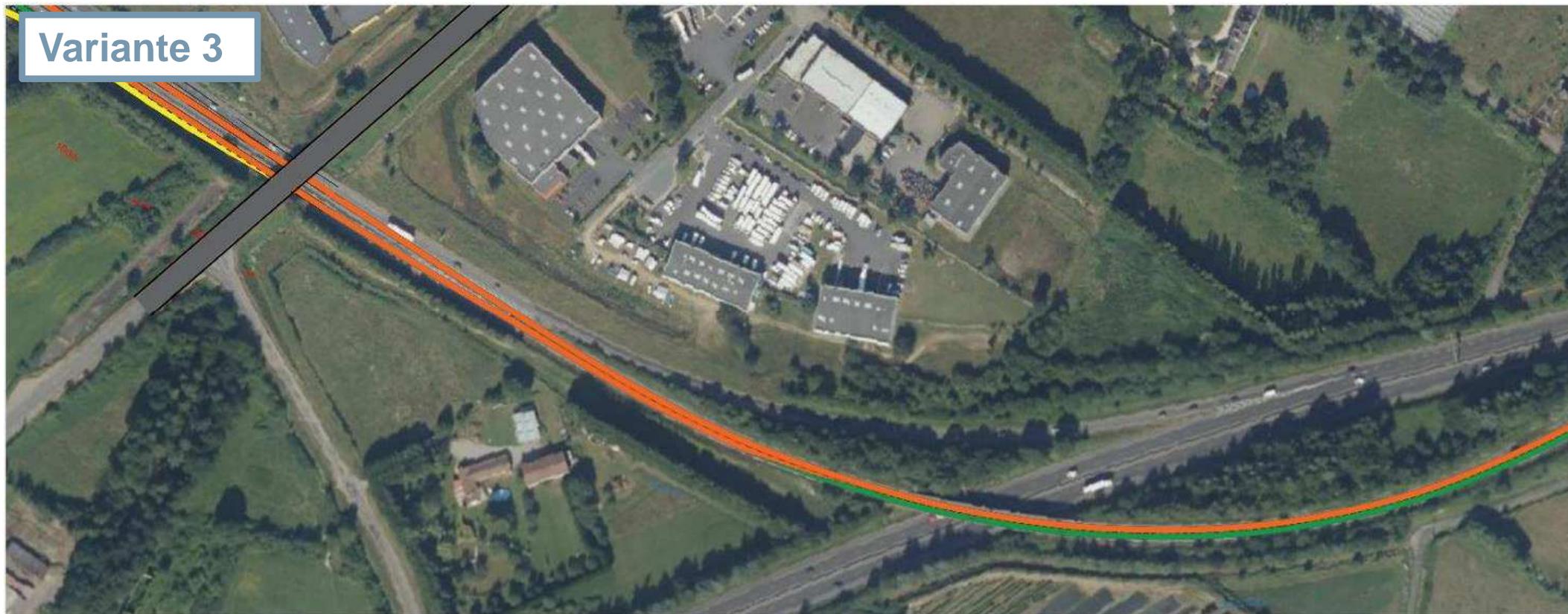


-  A83 – voies tous trafics
-  RD 178 – voies tous trafics
-  Insertion en provenance du Taillis
-  Voie réservée (VR2+)



Des options de raccordement de la RD 178 sur l'A83 à l'étude

Variante 3



-  A83 – voies tous trafics
-  RD 178 – voies tous trafics
-  Insertion en provenance du Taillis
-  Voie réservée (VR2+)



Sujets soumis à la concertation pour la section nord :

- **Opportunité de la voie réservée**
- **Enjeux en termes de mobilité et de sécurité de l'itinéraire**

Enjeux principaux du projet



Enjeux environnementaux

- Limitation des impacts et de la consommation d'espace
- Intervention sur des habitats d'espèces protégés (haies, milieux humides)
- Découpe de corridors de transit écologique (Ognon)

MESURES PROPOSÉES

- Compensation des impacts sur les zones humides et les espèces protégées
- Gestion des eaux pluviales (noues, bassins)

Sujet soumis à la concertation :

- Pertinence des mesures en faveur de l'environnement (typologie, implantation)

Enjeux du projet



Enjeux de cadre de vie

- Proximité avec des villages et des hameaux
- Enjeu de confort acoustique et de qualité de l'air

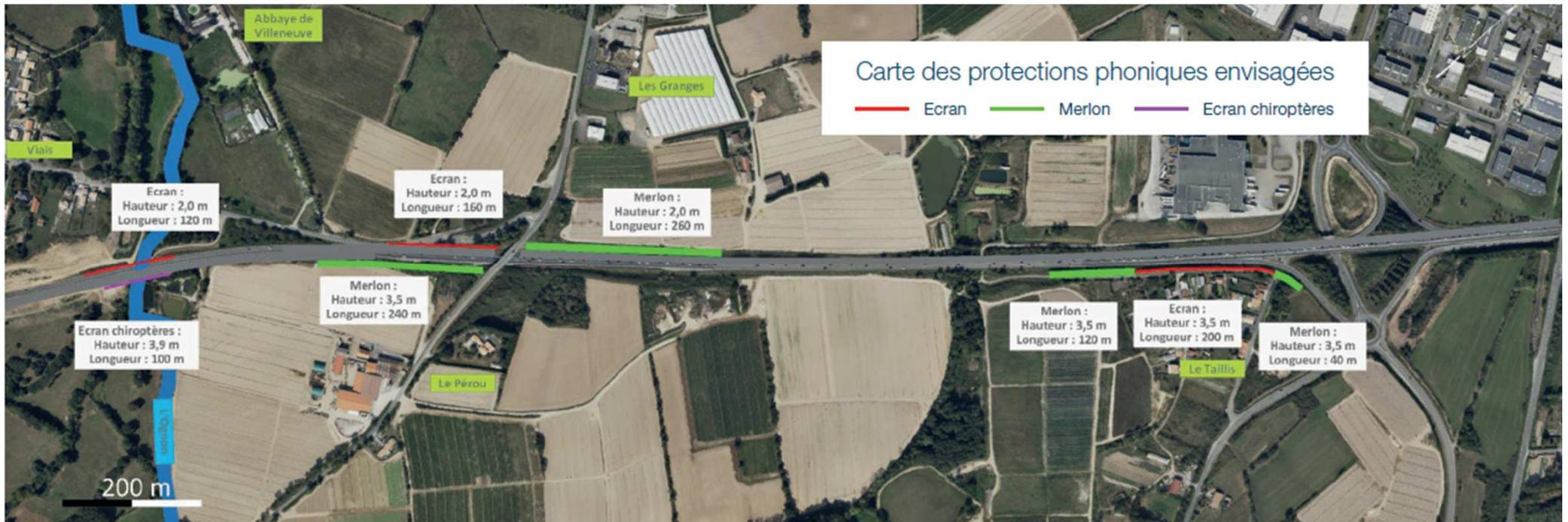
MESURES PROPOSÉES

- Limitation de la vitesse et incitation des usagers à effectuer des trajets en covoiturage : maîtrise de la pollution atmosphérique
- Mise en place de dispositifs de protection réglementaire et dispositifs antibruit

Sujet soumis à la concertation :

- Pertinence des mesures liées aux enjeux humains : rétablissements, paysage, nuisances phoniques, agriculture etc.

Enjeux du projet





Pendant les travaux, la circulation continuera !

- Travaux prioritairement sous-circulation
- Durant certaines phases de chantier et essentiellement la nuit des déviations pourront être mises en place
- Démarrage des travaux pour la section nord prévu pour l'horizon 2025

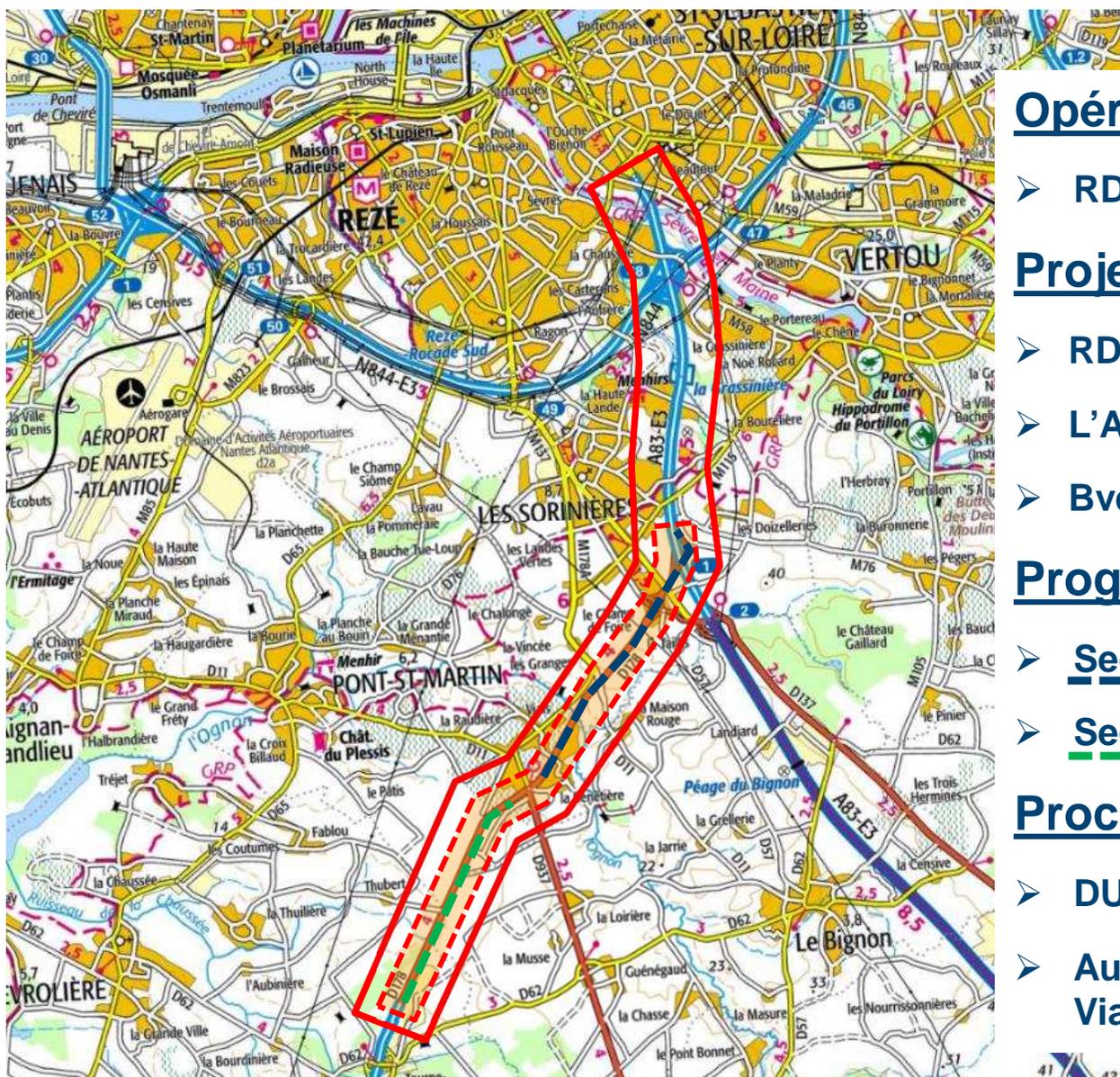
Coût des travaux

Doublement entre Tournebride et Viais : 12 M€ TTC

Doublement entre Viais et l'A83 et
aménagement d'une voie réservée : 31 M€ TTC

Montant global des travaux : 43 M€ TTC

Programmation des études et des travaux



Opération :

- RD 178 entre Tournebride et l'A83 ;

Projet :

- RD 178 entre Tournebride et l'A83 ;
- L'A83 entre la RD 178 et le périphérique
- Bvd de Vendée jusqu'aux Bourdonnières

Programmation :

- Section Nord : réalisation d'ici 2028 ;
- Section Sud : Au-delà de 2028

Procédures à mener :

- DUP sur le périmètre de l'opération ;
- Autorisation environnementale : Section Viais – A83

4. Temps d'échanges

5. Présentation des modalités de concertation

Sophie Brossaud

Chargée de projets participation citoyenne

Comment s'informer et contribuer ?

Vous informer :



Livret de la concertation



Dossier de la concertation



Panneaux d'exposition en mairies



En ligne

Vous exprimer :



Registres papier disponibles en mairies
La Chevrolière, Pont-Saint-Martin,
Le Bignon, Les Sorinières



Registres numériques sur
[Participer.loire-atlantique.fr/rd178-vr](https://participer.loire-atlantique.fr/rd178-vr)

Les permanences proposées

Lieux	Dates	Horaires
Mairie Sorinières	Mercredi 17 avril	13h30 - 17h30
Médiathèque Pont-St-Martin	Vendredi 19 avril	14h00 - 18h00
Mairie La Chevrolière	Mardi 23 avril	14h00 - 17h00
Mairie Le Bignon	Lundi 6 mai	13h30 – 17h00

**Privilégier la permanence du 19 avril à Pont-Saint-Martin
pour les sujets environnementaux**

Prise de rdv possible par téléphone : 02 40 99 14 15

La plateforme en ligne



RECHERCHER



Département de Loire-Atlantique Modifier

Accueil

Concertations

Interpellations

Budget participatif

Aide

RD 178 - Doublement et aménagement d'une voie réservée

Faisons la route ensemble !



ÉTAPE 2 SUR 4

Concertation publique

11/04/2024 - 12/05/2024

[Voir les étapes](#)

[PRÉSENTATION](#)

[LE PROJET](#)

[CONTRIBUEZ !](#)

[RENCONTRES](#)

[ACTUALITÉS](#)

Ceci est une concertation privée

Dès maintenant et jusqu'au dimanche 12 mai, faites part de vos avis, remarques et suggestions dans l'[onglet Contribuez !](#)

Consultez et téléchargez [le livret de la concertation](#) et pour plus de détails, le dossier de la concertation dans Documents à consulter sur cette page. Pour échanger directement sur le projet, consultez [les dates et lieux des rencontres](#).

Pour ne rien manquer du projet, cliquez sur le bouton [Suivre](#) de cette page.

Comment s'inscrire ?

Créer un compte

Créez un compte pour participer aux discussions et pour exprimer votre soutien aux propositions de votre choix.

Vous avez déjà un compte ? [S'identifier](#)

* Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque

Votre nom *

Le nom est public et apparaît dans votre profil et sur vos messages. Dans le but de garantir l'anonymat, vous pouvez choisir n'importe quel nom. Pour contribuer au nom d'une organisation (association, entreprise, etc.), vous pouvez saisir le nom de cette organisation.

Votre email *

Mot de passe *

10 caractères minimum, ne doit pas être trop commun (par exemple 9876543210, azertyuiop ou impossible) et doit être différent de votre nom et de votre email.

Besoin d'aide ? 

Comment contribuer ?

Créer une proposition

* Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque

Titre (entre 16 et 150 caractères) *

Au moins 15 caractères, 150 caractères restants

Corps du texte *

Au moins 15 caractères, 5000 caractères restants

(Facultatif) Ajouter une image à la carte de proposition

Ajouter une image

(Facultatif) Ajouter une pièce jointe

Ajouter des documents

Annuler

Continuer

Comment suivre le projet ?

RD 178 - Doublement et aménagement d'une voie réservée

Faisons la route ensemble !



ÉTAPE 2 SUR 4

Concertation publique

11/04/2024 - 12/05/2024

[Voir les étapes](#)

[PRÉSENTATION](#) [LE PROJET](#) [CONTRIBUEZ !](#) [RENCONTRES](#) [ACTUALITÉS](#)

Ceci est une concertation privée

Dès maintenant et jusqu'au dimanche 12 mai, faites part de vos avis, remarques et suggestions dans l'onglet [Contribuez !](#) Consultez et téléchargez [le livret de la concertation](#) et pour plus de détails, le dossier de la concertation dans Documents à consulter sur cette page. Pour échanger directement sur le projet, consultez [les dates et lieux des rencontres](#). Pour ne rien manquer du projet, cliquez sur le bouton **Suivre** de cette page.

Afin de favoriser les alternatives à la voiture individuelle et adapter l'infrastructure à la forte circulation existante sur cet axe majeur, le Département de Loire-Atlantique souhaite transformer la RD 178 en une route à 2x2 voies, entre l'échangeur de Tournebride et l'autoroute A83. Le projet comprend également la création d'une voie réservée aux transports collectifs et aux covoitureurs, entre l'échangeur de Viais et l'autoroute A83. Ce dispositif pourrait ainsi prolonger la voie réservée mise en place par l'Etat sur l'A83 entre la RD 178 et le périphérique. Afin de prendre en compte

🔔 12

Suivre

OBJECTIFS

6. Conclusion

Et après ?

- **Rédaction d'un bilan de la concertation** (3 mois après la concertation)
 - > Mise en ligne du bilan sur la plateforme de la participation citoyenne
 - > Description des enseignements de la concertation et des remarques/avis intégrés au projet
- **Etudes de conception** qui permettront de définir les emprises nécessaires
- **Enquête publique** : nouvelle étape de concertation où chacun pourra émettre un nouvel avis

Merci de votre attention !

**Du 11 avril au 12 mai 2024, informez-vous et donnez
votre avis sur le projet**

participer.loire-atlantique.fr/rd178-vr